

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 95.003

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 7 Février à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

27 Janvier 1995

**DATE D'AFFICHAGE**

27 Janvier 1995

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, BERLAND, CANDAU, HUGENDOBLER, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints

M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU-SARLAT, PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, RAULT, REVOLAT et SABATHIER, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. LACOTTE par M. LE GUEUT

M. GAVEN par M. HUGENDOBLER

**ABSENTS- EXCUSES**

: MM. ALONSO, MOULINEAU et TAP

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Présents : 27

Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Dénomination de Voies

**VOTE** : Unanimité

LE RAPPORTEUR expose :

Il est proposé de dénommer les voies suivantes :

1° - Voie d'accès au LOTISSEMENT de Monsieur QUENTIN N°  
67 Route de MAISONFORT : **"RUE JEAN COCTEAU"**

2° - Voie d'accès au SUPERMARCHÉ "LEADER PRICE" et  
"MEDICAL 17" partant de l'AVENUE JOLIOT CURIE et débouchant  
ROUTE DE MAISONFORT : **"RUE HENRI MATISSE"**

3° - Voie d'accès au LOTISSEMENT "LES PIVOINES" située  
RUE DES CHEVREUILS, ainsi que la voie d'accès du LOTISSEMENT  
"LE TERRIER" :

**VOIE A "RUE JEAN RENOIR"**

**VOIE B "RUE EDOUARD MANET"**

4° - Voie d'accès située entre la RUE DES NOISETIERS et  
la RUE DES CHATAIGNERS : **"RUE DES AULNES"**

Il est également proposé de changer le nom d'une partie de  
la RUE DU POURTEAU DE MONS en :

**"RUE MAX BRUSSET Maire de ROYAN de 1953 à 1958"**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'attribuer le nom de **"RUE JEAN COCTEAU"** à la voie desservant le  
LOTISSEMENT de Monsieur QUENTIN -SCI La Lasse N° 67 Route de  
Maisonfort- ainsi que la numérotation correspondante

- d'attribuer le nom de **"RUE HENRI MATISSE"** à la voie desservant le  
SUPERMARCHÉ "LEADER PRICE" et le magasin "MEDICAL 17", ainsi que le  
LOTISSEMENT DE BELMONT et, la numérotation correspondante

- d'attribuer les noms de **"RUE JEAN RENOIR"** et **"RUE EDOUARD MANET"** aux  
voies de dessertes des LOTISSEMENTS "LES PIVOINES" et "LE TERRIER",  
situées entre la RUE DES CHEVREUILS et l'AVENUE CHARLES REGAZZONI, et  
la numérotation correspondante

- d'attribuer le nom de **"RUE DES AULNES"** débouchant sur la RUE DES  
NOISETIERS, et la numérotation correspondante

- d'attribuer le nom de "**RUE MAX BRUSSET Maire de ROYAN de 1953 à 1958**" à la voie de desserte située entre l'AVENUE DANIEL HEDDE et l'AVENUE CHARLES REGAZZONI, ainsi que la numérotation correspondante

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales

le 21 Février 1995  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS